



## *District Haute-Garonne de Football*

### **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**



#### **Réunion du Mercredi 15 mai 2024**

**Présidente** : Mme Anne DIGNAC-VIDAL

**Présents** : MM. BESOLI Jean, DA SYLVA José, MATEO Fabrice et SOULA Philippe

**Assiste** : M. FEVRE Loïc

\*\*\*\*\*

#### **1. Approbation du PV du 9 avril 2024**

Après lecture, aucune modification ou observation n'étant à apporter, le procès-verbal du 09/04/2024 est adopté à l'unanimité.

#### **2. Préparation des futures élections**

Suite à la dernière réunion de la commission, un formulaire de pouvoir est présenté à la commission et est validé.

Il est rappelé l'interdiction des pouvoirs vierges ou blancs. Le secrétariat du District devra systématiquement informer les clubs par mail de la non prise en compte du document ainsi reçu.

Le représentant d'un club ne peut représenter au maximum qu'un club en sus du sien (statut du District) et les candidats au comité de direction ne peuvent prendre part aux votes ni représenter une association affiliée (statut du District).

Même si cela semble plus facile à gérer, la commission, en l'état des textes, ne peut fixer une date butoir pour l'envoi et donc la réception des pouvoirs. La présentation d'un pouvoir le jour de l'Assemblée Générale devra être acceptée. Néanmoins, il sera indiqué sur le document la mention « Formulaire à remplir et à renvoyer au District, si possible avant le 4 juillet 2024 ».

Il est également rappelé que la licence 2024/2025 sera obligatoire pour participer à l'assemblée générale électorale. Une campagne d'incitation au renouvellement de licence des présidents sera organisée par le service administratif du District sur le mois de juin.

L'assemblée générale du District se tiendra finalement à Pinsaguel salle de « La Muscadelle » le samedi 6 juillet 2024. Le Comité de direction du District fixera l'ordre du jour des assemblées générales lors de sa séance du 13 juin 2024.

A ce jour, 2 candidats ont annoncé leur intention, par écrit, à l'ensemble des clubs. La prochaine séance de la commission de surveillance des opérations électorales du 10 juin 2024 se prononcera sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort. Il sera demandé aux candidats la production d'une profession de foi sous format électronique non modifiable ne dépassant pas un format de 4 pages qui sera diffusée sur le site internet du District et accompagnera les convocations aux assemblées générales.

Pour l'élection de la délégation des représentants des clubs de District pour l'assemblée générale de la LFO et dans les conditions pressenties de plusieurs candidatures à l'élection du comité de direction, la commission n'aura pas d'autres choix que de se prononcer sur la recevabilité conditionnée des candidatures individuelles. En effet, un représentant d'un club de Ligue ne pourra être candidat à cette élection si et seulement s'il appartient au Comité de direction nouvellement élu.

### **3. Conduite de l'assemblée générale élective**

Le jour de l'assemblée générale, l'émargement sera organisé par les salariés du District sous le contrôle de la commission de surveillance des opérations électorales.

L'assemblée générale élective devra être tenue par une personne non-candidate. Elle pourra donc être présidée par un membre du Comité de direction actuel non-candidat à l'élection ou par un membre de la commission de surveillance des opérations électorales.

L'élection du comité de direction précédera l'élection de la délégation. Elles se feront par vote électronique (prestataire Altern'Active Systems). Les candidatures au comité de direction et à la délégation seront présentées par ordre alphabétique.

Le jour de l'élection, la commission ne souhaite pas de prise de parole des candidats estimant que la campagne aura déjà été l'occasion d'échanger de vive voix avec les clubs.

### **4. Calendrier et questions diverses**

**5 juin 2024** : A minuit clôture du dépôt des listes (élection du Comité de direction) et des candidatures individuelles (élection de la délégation des représentants des clubs de District)

**10 juin 2024** : réunion de la Commission de surveillance des opérations électorales

**13 juin 2024** : réunion du Comité de direction du District Haute Garonne de Football

**6 juillet 2024** : Assemblée Générale Elective du District Haute-Garonne

En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée.

**La Présidente,  
Anne DIGNAC-VIDAL**